

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité d'Eastman tenue le lundi 7 octobre 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie à Eastman. Sont présents, le maire Yvon Laramée, les conseillères Heidi Fortin et Nathalie Lemaire ainsi que les conseillers Carol Boivin, Patrick McDonald et Maurice Séguin.

RÉSOLUTION 2019-10-408

Proclamation de la Municipalité d'Eastman à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale

ATTENDU QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé, particulièrement en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE, comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

DE proclamer la Municipalité d'Eastman municipalité alliée contre la violence conjugale sous toutes ses formes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Copie certifiée conforme
Ce 8 octobre 2019**



**Anne Turcotte
Directrice générale et secrétaire-trésorière**

« Cette résolution est sujette à l'approbation du conseil municipal à sa prochaine assemblée régulière ou spéciale »